



Monsieur Fernand Etgen
Président de la Chambre des Députés

Luxembourg, le 19 mai 2022

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 83 du Règlement de la Chambre des Députés, je souhaiterais poser une question à Madame le Ministre de la Justice au sujet des travaux en vue de l'interdiction des interventions chirurgicales ou médicales en relation avec les organes sexuels d'un mineur incapable de discernement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

Octavie Modert
Députée